



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 79071

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur les propositions de réforme de la protection de l'enfance adoptées à l'unanimité le 28 juin 2005 par la mission d'information parlementaire de l'Assemblée nationale sur la famille et les droits de l'enfant. En effet, afin d'anticiper le dépistage de l'enfance en danger dès la grossesse, la mission d'information parlementaire propose, d'une part, de renforcer le suivi prénatal de l'entretien du quatrième mois de grossesse à partir d'un référentiel permettant de dépister les risques de difficulté dans les liens entre la mère et l'enfant. Et, d'autre part, de favoriser les services de « maternologie », c'est-à-dire de suivi de la mère et de l'enfant après l'accouchement, pour prévenir les troubles de l'attachement. Par ailleurs, elle suggère de rendre possible les visites à domicile de sages-femmes et de puéricultrices après l'accouchement, sur prescription du médecin-accoucheur, de la sage-femme, du pédiatre ou du médecin généraliste, ou sur demande des parents. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79071

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10984